



Fédération des CGL
c/o CGL Lille
19, rue de Condé
59800 Lille
contact@inter-centres-
lgbt.org



Coordination InterPride
France
coordination@interpride-
france.com

(votre logo)

(vos coordonnées)

<Coordonnées des représentants des associations de déporté/es au conseil départemental de l'ONAC>

Le mardi 15 mars 2005

Objet : Préparation de la Journée nationale du souvenir de la déportation, le 24 avril prochain

Madame,
Monsieur,

Le 26 avril 2001, l'État reconnaissait pour la première fois la déportation homosexuelle effectuée durant la Seconde Guerre mondiale à partir de la France. Dans un discours prononcé à l'hôtel des Invalides, le Premier ministre, Lionel Jospin, déclarait *"important que notre pays reconnaisse pleinement les persécutions perpétrées durant l'Occupation contre certaines minorités : les réfugiés espagnols, les Tziganes ou les homosexuels"*. Le 15 novembre suivant, un rapport de la Fondation pour la mémoire de la déportation précisait que 210 personnes au moins ont été victimes de déportation pour homosexualité (dont 206 d'Alsace et de Moselle). Leur nombre réel est sans doute bien supérieur mais le colonel Claude Mercier, signataire du rapport, constate lui-même qu'il n'est pas certain *"d'avoir eu accès à toutes les archives du monde combattant comme des Archives de France"*. En outre, plus d'un demi-siècle d'opprobre a étouffé la voix des survivants. L'unique témoin français de la déportation homosexuelle, Pierre Seel, a mis en évidence le rôle des fichiers de police des homosexuels constitués par la République française avant le 17 juin 1940 puis transmis aux autorités allemandes alors qu'ils auraient dû être détruits. Dans un entretien au magazine *"Illico"* publié le 28 mars 2002, le secrétaire d'État à la défense chargé des anciens combattants, Jacques Floch, saluait le rapport Mercier et rappelait que la déportation homosexuelle *"est une partie de l'histoire de France"*. Dans le même magazine, Irène Michine, chargée de communication de la FNDIRP (Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes), estimait que *"ces gens déportés doivent être reconnus victimes de la déportation comme d'autres"*, ajoutait qu'il y a *"maintenant des faits historiques auxquels il ne faut pas mêler des préjugés personnels"*, et précisait qu'il était *"souhaitable que le triangle rose apparaisse sur les*

monuments commémoratifs". Enfin, en 2002, le Président de la République, Jacques Chirac, déclarait que *"le devoir de mémoire n'ignore pas les souffrances que les homosexuels ont endurées"*. Cette reconnaissance a déjà permis l'apposition d'une plaque sur le Mémorial de la déportation, situé à Paris, sur l'île de la Cité. Toujours à Paris, le ministre délégué aux anciens combattants, Hamlaoui Mékachéra, et le préfet de police, Jean-Paul Proust, étaient présents le dimanche 25 avril 2004 lors du dépôt de gerbe des associations qui portent le souvenir de la déportation homosexuelle, après la cérémonie officielle de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

Depuis 2001, les conditions de participation de ces associations à la Journée du souvenir se sont donc sensiblement améliorées. Cependant, force est de constater que selon les départements, des inégalités perdurent. Suite à son appel du 7 janvier, la Fédération française des Centres gais & lesbiens et de leurs Membres associés (qui regroupent 138 organisations et 2.546 militant/es lesbiennes, gaies, bi et trans et accueillent environ 30.000 personnes par an) a pu constater que le 25 avril dernier, les cérémonies ne se sont pas toujours aussi bien passées que dans la capitale. À Grenoble et à Montpellier par exemple, les associations qui portent le souvenir de la déportation homosexuelle ont été empêchées de déposer une gerbe à l'issue de la cérémonie officielle, en contradiction avec la circulaire n°1666/CAB/PROTO/ED émise le 27 février 2002 par le secrétaire d'État à la défense chargé des anciens combattants (dont les instructions avaient pourtant été rappelées le 23 avril 2003 par le secrétariat d'État aux anciens combattants). Ailleurs, les demandes de concertation de ces associations avec les préfet/es ou avec les associations de déporté/es et familles de déporté/es sont souvent restées lettre morte. La loi du 14 avril 1954, qui institue la Journée du souvenir, dispose clairement que les *"cérémonies officielles évoqueront le souvenir des souffrances et des tortures subies par les déportés dans les camps de concentration"*. Dès lors, y aurait-il deux poids, deux mesures ? La loi de la République vaudrait-elle pour tous sauf pour les homosexuels ?

<Contexte de l'association LGBT locale>

Témoins devant l'histoire et devant la nation, la Journée du souvenir vous est avant tout consacrée, ainsi qu'à vos compagnons morts en déportation ou décédés depuis. En conséquence, Madame, Monsieur, c'est avec respect que nous vous demandons de nous indiquer votre sentiment sur la meilleure façon de célébrer dans notre ville, le dimanche 24 avril prochain, le souvenir de toutes les déportations. Nous souhaiterions également vous proposer de participer au financement et au dépôt de la gerbe unique. Il dépend notamment de vous que partout en France, dans notre département comme à Paris, celles et ceux qui portent le souvenir de la déportation homosexuelle soient associées au mieux aux cérémonies, dans la dignité, le recueillement et le respect de l'égalité républicaine.

Le 11 mars, les organisations qui nous soutiennent ont rencontré le ministère délégué aux anciens combattants afin d'évoquer ces questions et de préparer au mieux la prochaine Journée du souvenir. Après trois heures d'une discussion franche et cordiale, ils sont convenus de se retrouver d'ici fin mars. Pour préparer ce second entretien, les organisations qui nous soutiennent, et notamment la Fédération française des CGL, tiendront le plus grand compte de la réponse que vous voudrez bien nous apporter.

Dans l'attente de cette réponse, nous nous plaçons à votre disposition pour tout complément d'information, et serions par exemple heureux de vous rencontrer lors d'un prochain rendez-vous à votre convenance. Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

<Pour l'association LGBT locale>

Avec le soutien de :

Pour
l'INTER CENTRES LGBT,
La Présidence,
Forum gai & lesbien,
CGL Lyon

Pour Forum gai & lesbien,
CGL Lyon,
Le Président,
Jean-Paul Bidet

Pour
la Coordination
InterPride France,
Le Président,
Stéphane Corbin

Pour
les Gais et lesbiennes
branchés,
Le Président,
Pierre Léonard

Pour
le Collectif contre
l'homophobie
et pour l'égalité des droits,
Le Président,
Hussein Bourgi

Pour
les Flamands roses,
Christophe Fourmeau,
Membre actif

Pour
Aujourd'hui, autrement,
Olivier Rouchon

Pour
les "*Oublié(e)s*"
de la mémoire,
Le Président,
Jean-Marc Astor

Pour
Mélo'Men,
Le Président,
Laurent Doyen

Pour
"*On est là !*",
Olivier Rouchon